

VENDREDI 23 JUIN 2017 AU CONSEIL D'ÉTAT

LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET PROFESSIONNELS

ET LA LOI DU 27 NOVEMBRE 2015 :

BILAN ET PERSPECTIVES

8h30 – 8h55

Accueil des participants

9h00 – 9h30

PROPOS INTRODUCTIFS

► **Edmond HONORAT**, Président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'État, représentant le Vice-Président du Conseil d'État

► **Denis MASSEGLIA**, Président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF)

Président de séance de la matinée :

Edmond HONORAT, Président adjoint de la section du contentieux du Conseil d'État

9h30 – 9h50

Introduction – La genèse de la loi du 27 novembre 2015 : éléments de contexte et de définition

► **Skander KARAA**, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Limoges, membre du CDES

1^{ère} PARTIE - Dispositions particulières aux sportifs professionnels : la création d'un contrat de travail à durée déterminée spécifique

9h55 – 10h15

Chapitre 1 – Les justifications à la création d'un contrat de travail spécifique au sportif et à l'entraîneur professionnel

► **Hubert LIFFRAN**, Avocat général à la Cour de cassation

Chapitre 2 – Le régime du contrat de travail spécifique du sportif et de l'entraîneur professionnel

10h20 – 10h40

Section 1 : La conclusion du contrat de travail du sportif et de l'entraîneur professionnel

► **Paul-Henri ANTONMATTEI**, Professeur de droit privé à l'Université de Montpellier 1

10h45 – 11h00

Débats

11h05 – 11h25

Section 2 : L'exécution du contrat de travail du sportif et de l'entraîneur professionnel

► **David JACOTOT**, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Dijon

11h30 – 11h50

Section 3 : La rupture du contrat de travail du sportif et de l'entraîneur professionnel

► **Franck LAGARDE**, Avocat au Barreau de Limoges, membre du CDES

11h55 – 12h15

Débats

12h30 – 13h50

Déjeuner libre

Président de séance de l'après-midi :

► **Alain LACABARATS**, Président de chambre honoraire à la Cour de cassation

2^{ème} PARTIE - Dispositions particulières aux sportifs de haut niveau : la couverture sociale des sportifs de haut niveau

14h00 – 14h20

Chapitre 1 - La couverture publique : le régime accidents du travail/maladies professionnelles pris en charge par l'État

► **Gérard VACHET**, Professeur de droit à l'Université de Lyon III

14h25 – 14h45

Chapitre 2 - La couverture privée : l'assurance individuelle-accidents prise en charge par les fédérations sportives

► **Jean-Christophe BREILLAT**, Avocat au Barreau de Limoges, Président du CDES

14h45 – 15h00

Débats

3^{ème} PARTIE - Dispositions communes : l'accompagnement de la carrière et de la reconversion des sportifs de haut niveau et professionnels

15h05 – 15h25

Chapitre 1 - Les dispositions législatives et réglementaires

► **Delphine VERHEYDEN**, Avocate au Barreau de Paris, membre de la Mission « Statuts des sportifs »

15h30 – 15h50

Chapitre 2 - La mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires

► **Benjamin MAZE**, Adjoint au Directeur technique national en charge des équipes de France à la Fédération française de Triathlon

16h00 – 16h30

Débats

16h35 – 17h00

Conclusion - Vers un droit social spécifique au sportif ?

► **Jean-Denis COMBREXELLE**, Président de la section sociale du Conseil d'État

